

LETTRE D'INFORMATION.

Voici encore un numéro de L'Equipe qui n'est pas très drôle : pas d'oeuvres d'art ni de gaudrioles sur pages de couleur. Des chiffres, des tableaux, des graphiques et des explications assez arides.

On nous a reproché déjà de publier trop de chiffres. Mais si nous ne le faisons pas, on nous le reprocherait également, et l'on aurait raison : en Avril, nous ne pouvions pas ne pas vous tenir au courant des comptes du Comité d'Entreprise. Et ce mois-ci il est d'autant plus indispensable de publier et d'expliquer le bilan de notre Société pour 1966 que cette publication et ces explications sont prévues expressément dans notre contrat d'intéressement aux bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration a approuvé, dans sa séance du 12 Mai, les comptes que nous vous présentons aujourd'hui, et qui expriment un bénéfice très faible (197.053,72 Francs) et une part d'intéressement qui est, bien entendu, encore plus faible (24.026,86 Francs). Les représentants du Comité d'Entreprise, invités à faire part de leurs observations, ont déclaré que le personnel, qui a beaucoup travaillé au cours de l'année, était assez déçu de ce maigre résultat, mais qu'évidemment il l'accepterait d'autant mieux qu'il serait mis à même d'en bien comprendre les causes.

La question s'est posée de savoir s'il valait la peine de distribuer cette année les 24.000 Francs d'intéressement qui représenteront pour chacun une prime très faible, ou s'il ne vaudrait pas mieux bloquer cette part d'intéressement avec celle de l'an prochain, qu'on espère plus substantielle. Mais en vertu de notre contrat lui-même, ce blocage n'est pas possible et l'intéressement sera distribué malgré l'important travail que cela va impliquer pour peu de chose.

Le 1er Juin à 10 h. 30 a eu lieu la réunion d'information que nous vous annoncions le mois dernier. Y participaient, sous la présidence de M. BOURRIERES, Directeur Général :

- les Membres du Comité Conseil.
- les Chefs de Services et de Divisions.
- les Membres du Comité d'Entreprise.
- les Délégués du Personnel.
- les Représentants des Syndicats.

M. BOURRIERES, qui avait d'ailleurs déjà, quelque temps auparavant, réuni les membres du Comité d'Entreprise pour les entretenir de ces questions, a clairement expliqué - ce qui est une tâche difficile - la signification des documents comptables (bilan - compte d'exploitation générale - compte de pertes et profits) et des divers postes de ces documents établis pour notre Société au 31 Décembre 1966. Il est inutile que nous en disions plus à ce sujet puisque M. BOURRIERES a bien voulu écrire pour L'Equipe l'essentiel de son exposé du 1er Juin. On trouvera, ci-après, ce texte, intitulé "Notre Bilan 1966".

M. BOURRIERES s'est ensuite efforcé de dégager les causes de la faiblesse de notre bénéfice 1966 et les moyens à mettre en oeuvre pour améliorer nos résultats. Ces points sont développés dans le "Rapport commun de la Direction et du Comité d'Entreprise", prévu par notre Convention d'intéressement et que l'on trouvera plus loin, après l'exposé du Directeur Général.

Très peu de questions ont été posées au cours de la réunion du 1er Juin, à part quelques demandes de précisions sur la signification de certaines lignes des documents comptables. Le souhait a été exprimé que le personnel soit bien éclairé sur les postes les plus importants qui, par rapport à ceux de 1965, sont responsables de la faiblesse de notre bénéfice 1966. Le rapport commun mentionné ci-dessus donne, croyons-nous, satisfaction à cette demande.

Nous n'ajouterons qu'un mot, au risque de nous faire arracher les yeux par certains camarades : La marche du B.C.E.O.M. et son train de vie sont d'abord, bien sûr, affaire de Direction Générale. Mais nous y sommes tous intéressés et c'est aussi un peu l'affaire de chacun de nous.

Nous ne perdons pas de vue que le gros poste de dépense, dans notre Société, est le poste rémunération du personnel. Si, cependant, chacun à notre niveau, nous avons le souci constant sinon de faire des économies risquant de nuire à la qualité des conditions de travail, du moins d'éviter de purs gaspillages - si nous tenions vraiment compte de ce que coûtent une journée inutile de mission outre-mer, un télégramme ou une conversation téléphonique pouvant être sans inconvénients remplacés par une lettre, les mots superflus dans un télégramme, les photocopies abusives, le papier et le calque gâchés - alors nous éviterions chaque année une dépense globale de plusieurs millions d'anciens francs dont nous retrouverions au moins une partie dans notre prime d'intéressement.

* * *

Le Vendredi 5 Mai, notre Secrétaire Général M. BEE, accompagné par un membre du Comité d'Entreprise, a participé à une séance du Conseil d'Administration de l'Association Maine-Montparnasse, au cours de laquelle ont été présentés les comptes relatifs à l'exploitation de la cantine (1).

L'Assemblée générale s'est tenue le 31 Mai.

Voici quelques chiffres (encore des chiffres, encore des comptes !).

- nombre de repas servis au cours de 1966 :	231.500
- nombre de repas servis par mois (rythme normal actuel) :	1050 à 1100
- prix du ticket de repas payé par les Associés. :	7 Francs.
- prix de revient du repas. :	5,878 Francs.
- boni de gestion 1966 :	259.800 Francs.
- en caisse. :	500.000 Francs.

(1) - Voir L'Equipe du mois de Décembre 1966.

L'apport de certains Associés pour l'installation et le démarrage de la cantine s'est élevé à 817.000 Francs, rémunérés à 5 %. Ces Associés ont demandé que le boni de gestion 1966 et celui à attendre en 1967 soient consacrés au remboursement de ces apports, ce qui implique le maintien en 1967 du prix de 7 Francs par repas, avec possibilité de certaines améliorations.

Un Comité de gestion, auquel participera un représentant du personnel de chacune des Sociétés associées, va être incessamment mis en place. Chaque Société disposera, évidemment, au sein de ce Comité, d'un nombre de voix proportionnel au nombre de tickets achetés en 1966.

Nous ferons ce que nous pourrons et nous finirons quand même par les avoir, nos serviettes en papier. Mais il ne faut pas se faire trop d'illusions : la qualité de ce qui nous est servi à la cantine dépend pour une bonne part du système et de l'outillage adoptés - et nous ne les changerons pas. Il est évident par exemple que, lorsque la serveuse arrive au fond de son baquet de 30 litres de macédoine de légumes, nous n'empêcherons pas que cette macédoine se soit transformée en ratatouille.

Quoi qu'il en soit, le moment est venu que vous fassiez connaître au Comité d'Entreprise les points précis et limités sur lesquels vous désirez que son représentant au Comité de gestion fasse porter son effort.

* * *

../..

Les élections des Délégués du personnel ont eu lieu Vendredi 2 Juin. Les six camarades proposés par les Syndicats ont tous été élus. En fait, pour cinq d'entre eux, il s'est agi d'un renouvellement de mandat.

Sont donc, à compter du 10 Juin 1967 et pour un an, Délégués du personnel :

- pour les Cadres
 - Nicole LECABLE (CG3) - Syndicat C.F.D.T.
 - Pierre CHABROT (RA) - Syndicat F.O.
 - Marius REBIERE (RA) - ODERTES (C.G.C.)

- pour les Employés
 - Evelyne ESCRIVANT (RA) - Syndicat C.F.D.T.
 - Paulette LEFEBVRE (RA) - Syndicat indépendant
 - Charles BOUISSET (POA) - Syndicat F.O.
 - remplaçant M. VAN NHI

*

*

*

L'un de nous, en mission outre-mer, a été scandalisé par le retard avec lequel L'Equipe parvenait aux Délégations.

Désormais donc, l'expédition de L'Equipe outre-mer se fera par avion.

Nous nous excusons auprès des camarades qui recevront le présent numéro avant celui du mois dernier.

N O T R E B I L A N 1 9 6 6

Vous êtes au courant, par les différentes Notes rédigées par le Comité d'Entreprise ou par la Direction, des grandes lignes de l'évolution du B.C.E.O.M. aussi bien en volume qu'en branches techniques et en pays où nous intervenons.

Nous aurions pu faire un exposé dont l'objet aurait été de traduire, en langage tout à fait courant et directement assimilable par les personnes sans formation comptable, les résultats financiers de l'exercice.

Etant donné le niveau de notre personnel et compte tenu de l'intérêt qu'il y a pour la bonne marche de la Maison et même pour la culture de nos Agents à ce que ceux-ci sachent lire un bilan, il nous a semblé possible et justifié d'examiner directement le Bilan, le Compte d'Exploitation et le Compte de Profits et Pertes, tels qu'ils sont présentés au Conseil d'Administration, aux Administrations fiscales, et tels qu'ils servent de base au calcul de l'intéressement du personnel.

L'inconvénient de cette méthode est que, pour la première année tout au moins, il est nécessaire d'expliquer au préalable ce qu'est un bilan et ce que contiennent les chiffres indiqués aux différents postes.

Les comptes annuels de notre Société, établis exactement comme ceux d'une Société anonyme d'après le plan approuvé par le Conseil National de la Comptabilité, comportent trois documents : le Bilan, le Compte d'Exploitation générale de l'exercice et le Compte de Pertes et Profits.

Ces trois documents sont nécessaires pour juger de la situation financière de la Maison, et ils ont des significations nettement différentes.

LE BILAN.

Le bilan d'une Société comporte :

- Au Passif les différentes ressources en argent dont dispose cette Société.

Cinq grands postes constituent ces différentes ressources :

- Tout d'abord sont acquis et mis en réserve, à titre définitif, le capital social représentant les actions détenues par les actionnaires d'une Société anonyme - ou par la Caisse Centrale de Coopération économique dans le cas du B.C.E.O.M. - et les différentes réserves qui ont pu être constituées par le jeu des bénéfices non distribués au cours des années.

Les réserves sont réparties suivant des intitulés différents, en fonction de leur origine et du régime fiscal auquel elles sont soumises. C'est ainsi que la réserve statutaire provient d'un prélèvement de 5 % légal sur les bénéfices ; la réserve pour rémunération du capital a été décidée par notre Conseil d'Administration sur la base de 5 % du capital social; les réserves pour plus-values à réinvestir proviennent de la vente de notre immeuble Latour-Maubourg (elles sont réemployées dans nos constructions de Maine-Montparnasse et jouissent d'un statut fiscal spécial). La réserve spéciale de réévaluation est expressément autorisée par les règlements fiscaux, pour tenir compte du fait que la valeur de remplacement d'une immobilisation est supérieure au coût originel du matériel à remplacer, en raison de la hausse générale des prix.

- Le deuxième poste est constitué par des Provisions, c'est-à-dire des sommes qu'il est apparu nécessaire de mettre de côté mais qui ne sont pas disponibles pour n'importe quel usage, car elles sont destinées à couvrir des dépenses possibles ou vraisemblables quoique non certaines.
- Les dettes à long et moyen terme correspondent à toutes les sommes que nous avons empruntées sous une forme quelconque, et notamment par nantissement de marchés lorsque le remboursement doit se faire après plus d'un an de délai.

../..

- Les dettes à court terme comportent beaucoup d'éléments qui n'ont pas besoin d'explication tels que fournisseurs à payer, avances reçues de clients, créanciers divers, emprunts à moins d'un an. Le compte de régularisation Passif y correspond à des sommes que l'on connaît comme dûes, mais pour lesquelles on n'a pas reçu les factures. Les effets à payer représentent les sommes que nous avons reçues des banquiers ou de la Caisse Centrale, sur le vu de nos factures émises sur marchés nantis. Enfin vous connaissez les Bons de Caisse que nous avons mis en circulation auprès du Personnel, et il arrive que les Banques nous consentent un certain découvert.
- Le dernier poste, intitulé Résultats, est constitué par les résultats du Compte de Profits et Pertes de l'exercice, non encore affectés.

B I L A N 1 9 6 6PASSIF.CAPITAL PROPRE ET RESERVES

Capital social	1.900.000,00	
Réserves statutaires	202.952,07	
Réserve pour rémunération du Capital	95.000,00	
Réserves facultatives	3.507.710,59	
Réserves pour plus-value à réinvestir	2.802.369,30	
Réserve spéciale de réévaluation	<u>102.228,75</u>	
		8.610.260,71

PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES

Provisions pour risques	1.552.124,94	
Provisions pour charges fiscales	<u>2.320.066,81</u>	
		3.872.191,75

DETTES A LONG ET MOYEN TERMES

Autres dettes à plus d'un an	<u>2.360.704,74</u>	
		2.360.704,74

DETTES A COURT TERME

Fournisseurs	771.253,42	
Clients - avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3.000,00	
Autres créanciers	1.176.410,16	
Compte de régularisation - Passif	1.402.253,91	
Autres emprunts à moins d'un an	1.081.738,91	
Effets à payer	4.819.166,71	
Bons de caisse	422.600,00	
Banques	<u>654.121,83</u>	
		10.330.544,94

RESULTATS

197.053,72

TOTAL DU PASSIF25.370.755,86
=====

- A l'Actif, on indique les emplois donnés à ces ressources.

Il comprend cinq grands postes :

- Celui relatif aux Frais d'établissement correspond à des faux frais qui sont maintenant complètement amortis et pris en compte pour 0.
- Celui relatif aux Immobilisations est particulièrement important. Il comprend des terrains non amortissables, des constructions, du matériel, du mobilier et des transformations faites à des immeubles qui sont amortis en fonction de leur vitesse d'usure ou de dépréciation. On met aussi sous ce titre les immobilisations incorporelles à savoir principalement les droits au bail. (Nous en avons déduit la valeur d'un bail que nous avons acheté autrefois à ALGER et qui maintenant n'a plus aucune valeur marchande).
- Les immobilisations en cours représentent les travaux de construction de Maine-Montparnasse qui n'ont pas encore été régularisés.
- Sous le titre "Autres valeurs immobilisées", on rassemble les prêts à plus d'un an que nous avons faits, les titres de participation que nous possédons, (le principal de nos titres de participation correspond aux actions de la Société Maine-Montparnasse) et les certificats de dépôts et de cautionnement.
- Le poste "Valeurs d'exploitation" correspond à la valeur du travail qui n'est pas encore terminé, donc pas encore facturable, mais qui pourrait être facturé en cas par exemple d'interruption du travail.

Enfin, par symétrie avec le poste de nos dettes qui figuraient au Passif, on fait figurer à l'Actif nos créances, c'est-à-dire les sommes que nous doivent différentes personnes y compris les Banques pour les dépôts que nous y avons et nos caissiers pour les sommes qu'ils ont en caisse.

Toutes les ressources étant soit immobilisées, soit déposées quelque part, le total du Passif est égal au total de l'Actif.

../..

B I L A N 1 9 6 6ACTIF.FRAIS D'ETABLISSEMENT

Frais d'acquisition des immobilisations	1.179,00	
- moins : Amortissements	- <u>1.179,00</u>	

0

IMMOBILISATIONS

Terrains		47.620,00	
Constructions	549.524,20		
- moins : Amortissements	- <u>160.291,74</u>		
		389.232,46	
Matériel et outillage	747.280,73		
- moins : Amortissements	- <u>482.075,82</u>		
		265.204,91	
Matériel de transport	971.077,26		
- moins : Amortissements	- <u>894.479,04</u>		
		76.598,22	
Mobilier	825.804,22		
- moins : Amortissements	- <u>528.119,41</u>		
		297.684,81	
Agencements, Installations	418.734,70		
- moins : Amortissements	- <u>264.232,17</u>		
		154.502,53	
Immobilisations incorporelles	3.247.000,00		
- moins : Provisions pour dépréciation	- <u>45.000,00</u>		
		3.202.000,00	
Immobilisations en cours		<u>2.491.608,65</u>	6.924.451,58

AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

Prêts à plus d'un an		248.858,24	
Titres de participations	2.356.372,00		
- moins : Provisions pour dépréciation	- <u>2.300,00</u>		
		2.354.072,00	
Dépôts et cautionnements		<u>150.973,67</u>	2.753.903,91

VALEURS D'EXPLOITATION

Etudes en cours		<u>2.249.936,20</u>	2.249.936,20
-----------------	--	---------------------	--------------

VALEURS REALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES

Fournisseurs - avances et acomptes versés sur commande d'exploitation		20.391,50	
Clients	10.533.337,68		
- moins: Provis. p/dépréciation	- <u>769.898,57</u>		
		9.763.439,11	
Autres débiteurs		918.502,68	
Banques et chèques postaux		2.696.213,32	
Caisses		<u>43.917,56</u>	<u>13.442.464,17</u>

TOTAL DE L'ACTIF 25.370.755,86

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE.

A la différence du Bilan qui indique une situation globale des existants au 31 Décembre, le Compte d'Exploitation générale a pour objet de comparer les dépenses et les recettes au cours d'un exercice.

Son résultat indique en principe l'enrichissement ou l'appauvrissement de la Société au cours de l'exercice à partir des actes comptables relatifs à cet exercice.

La plupart des postes ne demandent pas beaucoup d'explications, mais deux d'entre eux cependant justifient quelques lignes :

Vous constaterez que le poste "Etudes en cours" figure au débit comme stock au début de l'exercice et au crédit comme stock à la fin de l'exercice. Cette balance est nécessaire car le poste "Prestations de services", au Crédit, correspond aux factures émises par nous. Or il peut se produire qu'un travail soit terminé ou très avancé sans que la facture ait été encore émise. Il s'agit là d'une valeur réelle dont les dépenses ont été imputées à l'exercice et il est donc nécessaire de considérer dans le Compte d'Exploitation générale une telle étude non encore facturée au même titre qu'une étude facturée.

En sens inverse, il peut se produire que nous ayons débuté l'exercice avec un montant élevé d'études en cours non encore facturées, et que sans faire aucune dépense supplémentaire on puisse, au cours de l'exercice, émettre la facture correspondante. Si on n'avait pas pris en compte les stocks d'études en début de l'exercice, il serait alors apparu un bénéfice sans cause qui n'aurait pas correspondu à la réalité.

Le poste "Dotation aux comptes d'amortissements et de provisions" provient de ce que les immobilisations, notamment celles relatives aux matériels, ne sont pas conservées pour leur valeur initiale. Elles sont réduites d'une proportion correspondant à leur vieillissement. Par exemple, une voiture que nous avons payée 10.000 Francs est amortie en deux ans si elle fonctionne Outre-Mer sur des routes difficiles et en cinq ans si elle fonctionne en France. Pour maintenir notre richesse à une valeur constante, on compense la diminution de valeur des immobilisations par un versement à un compte d'amortissement, de telle sorte que lorsqu'une machine est complètement usée, on a mis de côté une somme équivalente à la valeur de la machine quand elle était neuve, ce qui permet de la remplacer.

.../...

Il existe aussi un certain nombre de provisions qu'il est nécessaire de constituer pour le jour où une mauvaise surprise se produira : c'est en particulier le cas de certains impôts qui ne nous sont pas réclamés encore, mais qui peuvent l'être brusquement, avec effet rétroactif.

Chaque année, on débite le Compte d'Exploitation générale des sommes nécessaires à la constitution de ces provisions et à l'amortissement du matériel qui s'use.

Le solde, créditeur ou débiteur, indique le bénéfice ou le déficit provenant du fonctionnement normal de notre Société au cours de l'exercice.

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE DE L'EXERCICE 1966.C R E D I T

Stock à la fin de l'exercice :		
- Etudes en cours	<u>2.249.936,20</u>	2.249.936,20
Prestations de services		27.411.802,36
Produits financiers		602,98
<u>TOTAL DU CREDIT</u>		<u>29.662.341,54</u>

D E B I T

Stock au début de l'exercice :		
- Etudes en cours	<u>2.648.262,64</u>	2.648.262,64
Frais de personnel		14.117.807,94
Impôts et taxes		1.054.157,94
Travaux, fournitures et services extérieurs		6.470.416,82
Transports et déplacements . .		2.462.143,28
Frais divers de gestion		985.601,03
Frais financiers		392.761,36
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions		1.211.501,99
		<u>29.342.653,00</u>
Solde créditeur		319.688,54
<u>TOTAL DU DEBIT</u>		<u>29.662.341,54</u>

../. ..

COMPTE DE PERTES ET PROFITS.

Il se produit souvent qu'au cours d'un exercice, des dépenses ou des recettes interviennent, qui sont relatives à des opérations anciennes ou à des opérations exceptionnelles et ne font pas partie du fonctionnement normal de l'année.

Ces opérations sont portées au compte de Pertes et Profits pour connaître le résultat global. Chacune d'elles mérite une explication, car il s'agit par définition d'opérations singulières.

Les pertes ou les profits sur exercices antérieurs ne méritent pas d'explication spéciale. Il s'agit de dépenses ou de recettes qui ont pris naissance au cours de l'exercice 1966 alors qu'elles étaient relatives à des exercices antérieurs. Par exemple, nous avons provisionné en 1962 une certaine somme pour des taxes de prestations de services et il est apparu, par la suite, que cette provision n'était pas justifiée : il ne s'agissait pas d'une véritable recette de l'exercice 1966 et cependant il y avait un gain que nous avons porté en profit sur exercices antérieurs.

Les pertes et profits exceptionnels sont, comme leur nom l'indique, exceptionnels.

En fait, il s'agit essentiellement de deux postes :

- 1°)- un profit sur la cession du bail de la rue Marbeuf que nous avons vendu 60.000 Francs plus cher que nous ne l'avions acheté il y a 9 ans.
- 2°)- la différence entre la vente de matériels plus ou moins amortis et la valeur théorique de ce matériel telle qu'elle ressort du bilan.

Les impôts sur les bénéfices ne méritent pas d'explication spéciale. Ils sont calculés d'après les règles fiscales.

La dotation hors provisions et la reprise sur dotation hors provisions est relative en particulier au fait que nous avons estimé nécessaire de provisionner nos créances anciennes sur l'Algérie, et que cependant il se produit que certaines d'entre elles sont payées. Ce poste est peut être surévalué par rapport à la réalité du risque, mais d'une part il présente l'avantage d'être admis par le fisc depuis la création du B.C.R.O.M. et d'autre part il compense un certain nombre d'autres risques que nous n'avons pas pu provisionner, tels par exemple que les risques de non-transfert ou de dévaluation. C'est ainsi que nous venons de perdre 300.000 Francs français sur des avoirs maliens, dont le transfert ne nous avait pas été accordé, et qui ont été frappés par la dévaluation récente du franc malien.

Le bénéfice net est la somme qui reste à notre disposition pour distribution ou mise en réserve, après que toutes les opérations relatives à l'exercice ou aux exercices antérieurs ont été effectuées.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1966.

CREDIT.

Profits d'exploitation de l'exercice	319.688,54
Profits sur exercices antérieurs	680.403,07
Profits exceptionnels	219.873,37
Reprise sur dotation hors provisions	149.945,22
<u>TOTAL DU CREDIT</u>	<u>1.369.910,20</u>

DEBIT.

Pertes sur exercices antérieurs	27.710,81
Pertes exceptionnelles	44.570,51
Impôt sur les bénéfices	70.514,00
Dotations hors provisions	262.232,74
Provisions pour risques au 31.12.65	784.296,52
au 31.12.66	<u>1.552.124,94</u>
Bénéfice net	197.053,72
<u>TOTAL DU DEBIT.</u>	<u>1.369.910,20</u>

Vous pouvez constater que le bénéfice net donnant lieu à intéressement du personnel est très faible pour 1966. On peut, certes, le regretter, mais dans un autre sens cela est heureux pour convaincre parfaitement nos tuteurs et notre Contrôleur d'Etat que l'intéressement du personnel n'a rien à voir avec le salaire, dont il ne constitue en aucune façon un accessoire, mais qu'il constitue la participation directe et collective à un résultat qui dépend, en partie de nos efforts et, en partie, de la conjoncture ou de notre chance. Dans le rapport que vous trouverez ci-après, nous avons d'ailleurs essayé, en liaison avec les Membres du Comité d'Entreprise, d'analyser les causes de la modicité du résultat 1966 et les mesures à prendre pour obtenir, à l'avenir, des résultats plus favorables, susceptibles de répondre à nos besoins croissants de trésorerie et incidemment d'intéresser davantage le personnel.

Je présente mes excuses aux lecteurs de L'Equipe pour le caractère - par nature très sévère - de mon exposé, mais je pense qu'il aurait été difficile de demander à ALIBERT de l'illustrer de façon humoristique et je crois qu'il fallait, au moins une fois, nous lancer dans ce détail.

Par ailleurs, je serai heureux de répondre à toute question ou demande d'information complémentaire provenant d'un membre du personnel du B.C.E.O.M.



P. BOURRIERES.

RAPPORT COMMUN
DE LA DIRECTION ET DU COMITE D'ENTREPRISE.

LA REPARTITION DU BENEFICE 1966.

La Convention d'intéressement du personnel, qui a été signée entre les Syndicats et la Direction, fait obligation à celle-ci de tenir au courant l'ensemble du personnel de la marche de la Société. L'Article VIII de cette Convention prévoit en effet la communication au Comité d'Entreprise des documents ayant servi à établir le résultat, et l'information de tout le personnel sur la manière dont le résultat doit être réparti :

" Article VIII - Contrôle et information du personnel.

" L'application du présent contrat sera suivie par le
" Comité d'Entreprise.

" A cet effet, le Comité d'Entreprise recevra de la
" Direction le bilan annuel, le compte d'exploitation générale
" et le compte de profits et pertes en fin d'exercice, après arrêt
" par le Conseil d'Administration et éventuellement toutes explica-
" tions complémentaires sur les conditions d'établissement de ces
" documents.

" Le personnel sera informé du fonctionnement du système
" et du montant des sommes attribuées, par insertion au Bulletin
" de liaison du Comité d'Entreprise d'un rapport commun annuel éta-
" bli par la Direction et le Comité d'Entreprise".

Pour 1966, le bénéfice net à répartir s'élève à
197.053,72 Francs.

- La règle de répartition est normalement la suivante :

- mise en 1ère réserve de 5 % du bénéfice : c'est la réserve statutaire.
- mise en 2ème réserve de 5 % du capital (actuellement de 1.900.000 Frs), soit 95.000 Frs : c'est la réserve pour rémunération du capital social.

../. ..

Le solde est réparti pour moitié entre :

- . réserves facultatives (3ème poste de réserves)
- . et intéressement du personnel : ce qui doit être distribué.

- Cette année, deux éléments viennent modifier le mode de répartition du bénéfice :

- . tout d'abord, il n'est pas nécessaire d'alimenter la réserve statutaire. La loi du 24 Juillet 1966 (Article 340) a limité en effet cette réserve à 10 % du capital social.
- . par ailleurs, le bénéfice comprend une plus-value nette de 54.000 Francs qui résulte de la vente du bail de la rue Marbeuf⁽¹⁾. La Loi du 12 Juillet 1965 (Art. 12) fait obligation d'inscrire cette plus-value au passif du bilan à un compte "Réserve spéciale provenant de plus-values à long terme".

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 12 Mai dernier, a donc proposé l'affectation suivante du bénéfice 1966 :

. Réserve pour rémunération du capital social.	95.000	Frs.
. Réserve spéciale provenant de plus-values à long terme.	54.000	Frs.
. Réserve facultative.	24.026,86	Frs.
. Contrat d'intéressement..	24.026,86	Frs.
	<hr/>	
Total du bénéfice 1966.	197.053,72	Frs.
	<hr/> <hr/>	

(1) - Plus-value nette = plus-value totale - Impôt au taux de 10 %
soit : 54.000 Frs. = 60.000 Frs - 6.000 Frs.

Le fisc impose dorénavant à 10 % au lieu de 50 % les profits réalisés lors de la vente d'immobilisations détenues depuis plus de 2 ans.

MODICITE DU BENEFICE 1966 ET SES CAUSES.

La partie du bénéfice 1966, qui doit revenir au personnel, s'élève ainsi à 24.026,86 Francs. Ce chiffre est très faible en comparaison de celui de l'an dernier qui avait atteint 253.378,82 Francs, soit un montant plus de dix fois supérieur.

Les graphiques annexés au présent rapport traduisent les changements intervenus entre l'exercice 1965 et l'exercice 1966. Quels renseignements peut-on en tirer ?

1°)- L'évolution de la marche de la Société résulte de la comparaison des comptes d'exploitation 1965 et 1966.

Le premier graphique permet de voir comment, pour ces deux années, se sont réparties les dépenses et les recettes.

Les dépenses comprennent :

- les dépenses d'études engagées antérieurement à 1965 et 1966 : "Stock au 1.1.65" et "Stock au 1.1.66"
- les charges :
 - frais de personnel.
 - travaux extérieurs (il s'agit en majeure partie des dépenses de sous-traitants).
 - Autres frais :
 - Impôts et taxes.
 - Transports et déplacements.
 - Frais divers de gestion.
 - Frais financiers.
 - Amortissements et provisions.

Les recettes correspondantes sont :

- les dépenses d'études, en cours au 31 Décembre 1965 et 1966, que l'on espérait facturer après cette date.
- le chiffre d'affaires réalisé en 1965 et 1966
 - prestations de services.
 - produits financiers.

../..

Que constate-t-on ?

C'est que la rentabilité générale des études a diminué de 1965 à 1966 : le bénéfice d'exploitation 1966 représente 1,1 % du total du compte d'exploitation, contre 1,3 % pour 1965.

Pour réaliser un chiffre d'affaires supérieur de 12,3 % à celui de 1965, la Société a dépensé, proportionnellement, davantage.

- le chiffre d'affaires 1966 a été obtenu en partie grâce à des dépenses engagées antérieurement à 1966 : il y avait moins d'études en cours au 31.12.66, qu'au 1.1.66. En 1965, il en avait été de même, mais dans une proportion beaucoup moindre.
- par ailleurs, les charges proprement dites ont augmenté de 10,9 %. Cette augmentation n'est pas identique selon les postes : certains se sont accrus fortement; d'autres, au contraire, ont diminué, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

../..

Charges d'exploitation	1965	1966	Augmentation		Diminution	
	Milliers de Frs.	Milliers de Frs.	Milliers de Frs.	%	Milliers de Frs.	%
Frais de personnel.	11.259	14.118	+ 2859	+25,4		
Impôts et taxes.	649	1.054	+ 405	+62,4		
Travaux, fournitures et services extérieurs.	7.297	6.470			- 827	- 11,3
Transports et déplacements.	2.138	2.462	+ 324	+15,2		
Frais divers de gestion.	736	986	+ 250	+ 34		
Frais financiers.	248	393	+ 145	+58,5		
Dotations de l'exercice aux amortissements.	668	627			- 41	- 6,1
Dotations de l'exercice aux provisions.	777	584			- 193	- 24,8
Total des charges.	23.772	26.694	+ 2922	+10,9		

On pourrait analyser plus en détail l'évolution de chacun de ces postes. Nous soulignerons simplement deux choses :

- il a été moins fait appel aux sous-traitants (travaux, fournitures et Services extérieurs) en 1966 qu'en 1965.
- les frais de personnel, surtout, se sont très fortement accrus. Deux raisons principales :
 - . l'accroissement des effectifs.
 - . l'élévation des salaires et des charges correspondantes.

2°)- Des éléments, ne résultant pas exclusivement de l'activité de la Société durant l'année 1966, sont venus amoindrir encore le bénéfice d'exploitation. C'est ce qui ressort de l'examen du deuxième graphique qui promet la comparaison des comptes de pertes et profits 1965 et 1966 : Il y a là un certain nombre de postes qui ne se présentent pas du tout de la même manière :

En 1965, à partir d'un bénéfice d'exploitation représentant 25,6 % du total en 1965, on arrive à un bénéfice net de 41,7 % de ce même total.

En 1966, les pourcentages ne sont plus que de 23,4 % et 14,4 %.

Les éléments défavorables de 1965 consistaient surtout en des rappels d'impôt sur les Sociétés - mais dans les éléments favorables figurait l'annulation de la provision pour risques que l'on constitue pour couvrir à 100 % l'ensemble des dépenses engagées sur des conventions non approuvées. (Rappelons que les stocks comprennent à la fois des dépenses sur des Conventions approuvées et d'autres, sur des conventions non approuvées).

Fin 1965, par conséquent, les stocks de Conventions non approuvées représentant moins de la moitié des stocks de conventions approuvées, il avait fallu ramener la provision du niveau plus élevé de fin 1964, à celui plus réduit de fin 1965.

Au 31 Décembre 1966, la proportion des Conventions non approuvées est au contraire du double de celle des conventions approuvées. Il a donc été nécessaire de constituer un complément de provision. Ce complément est très important puisqu'il représente 767,8 Milliers de Francs.

..//..

Quelles conclusions peut-on en tirer ?

Si, au cours de l'année 1966, il avait été consacré les mêmes dépenses à des conventions approuvées, il aurait été possible de constater fin 1966 un bénéfice de presque 5 fois supérieur, ce qui aurait permis de distribuer au titre de l'intéressement du personnel 408.000 Francs, soit 17 fois plus !

Ceci démontre, entre autres raisons, l'intérêt qu'il y a pour toute la Société à travailler en priorité sur des études approuvées.

3°)- Le bénéfice net de l'exercice 1966 est également une résultante des bénéfices ou des pertes réalisés sur les différentes études.

C'est ainsi que l'analyse détaillée des comptes par Délégation et par étude a montré que si certaines études ou certaines Délégations étaient normalement bénéficiaires de quelques pour cent, un certain nombre comportaient une perte très importante.

Les deux causes de ces pertes sont toujours les mêmes :

- la première, et la principale, est un dépassement des délais par rapport aux prévisions, ce qui entraîne des dépenses supplémentaires, en personnel, avec toutes les charges de logement, voyages, bureaux, voitures, secrétaires etc... qui s'y rapportent.
- la deuxième, très importante aussi, correspond à des Délégations que la Société a dû entretenir, notamment dans les Etats d'Afrique noire, pour terminer des "queues" d'études alors que le chiffre d'affaires de la Délégation était insuffisant.

Une étude sommaire a montré que sur les seules huit Délégations les plus perdantes : Niger, Tchad, Cameroun, Nouvelle-Calédonie, Sénégal, Togo, Madagascar, Algérie, le B.C.E.O.M. a perdu 1.670.537 Francs, c'est-à-dire à peu près la somme qui aurait été nécessaire pour obtenir le bénéfice moyen de 6,6 % indispensable pour faire face à la croissance annuelle de la Société.

COMMENT AMELIORER LES RESULTATS ?

Une étude entreprise sur les charges de trésorerie résultant de la croissance de la Société d'ici à 1971 a établi qu'un taux de bénéfice moyen de 6,6 %, assorti d'un emprunt de 3 Millions et d'une augmentation de capital de 3 Millions, était nécessaire.

Sur la base du chiffre d'affaires de 30 Millions escompté pour 1967, ceci donnerait un bénéfice d'environ 2.100.000 Francs. Si cet objectif était atteint, le montant de l'intéressement du personnel serait de 600.000 Francs, c'est-à-dire 30 fois plus qu'en 1966.

A la lumière de l'expérience passée, il convient tout d'abord pour obtenir ce résultat :

- 1°)- de ne pas user notre temps à des prospections sans grand espoir, à des recherches d'études dont le financement est douteux, et à une préparation des études disproportionnée avec leur importance.
- 2°)- d'accentuer notre effort pour faire approuver rapidement par nos clients les conventions que nous leur soumettons et de n'engager qu'exceptionnellement des études sur des conventions non approuvées.

Ceci dit, après avoir prévu dans nos devis le bénéfice de 6,6 % indiqué ci-dessus, nous devons toujours observer les deux règles essentielles suivantes :

- 3°)- une discipline extrêmement stricte de respect des temps passés sur les diverses études.
- 4°)- une vigilance très grande sur le plein emploi du personnel du Siège et des Délégations à des études couvertes par des conventions - tout ralentissement dans le plein emploi devant immédiatement conduire à l'utilisation du personnel correspondant à d'autres travaux ou au rappel de ce personnel en France.

..//..

LE BILAN.

Un mot, pour terminer, sur notre bilan au 31 Décembre 1966, c'est-à-dire d'une part sur la répartition des biens de la Société (Actif) et d'autre part sur la proportion des dettes par rapport au capital et aux réserves (Passif).

Une évolution s'est produite entre 1965 et 1966, et c'est ce qui apparait à l'examen du troisième graphique qui permet de comparer les bilans 1965 et 1966.

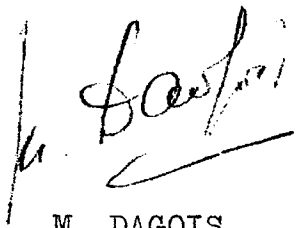
En 1966, à l'actif, les immobilisations sont plus importantes, tandis que diminuent les valeurs d'exploitation (stocks) et les valeurs réalisables (créances + trésorerie).

Au passif, on peut constater que la Société s'est endettée : elle doit plus à l'Etat, aux organismes sociaux, au FAC, à la C.C.C.E., aux fournisseurs qu'en 1965, et ceci s'est fait au détriment de son capital et de ses réserves.

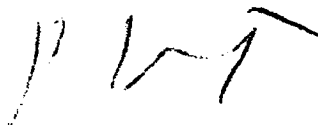
L'examen d'un bilan permet par ailleurs de veiller :

- à ce que les immobilisations, difficilement "monnayables" immédiatement, ne soient pas couvertes par des dettes envers des tiers qui, elles, peuvent toujours être exigibles très rapidement.
- à ce que les valeurs réalisables soient suffisantes pour couvrir les dettes à court terme.

En 1966, nous sommes, en ce qui concerne la première de ces propositions, dans une situation un peu moins confortable qu'en 1965, en ce sens qu'une petite partie des immobilisations est couverte par le poste "Provisions" - mais cela n'a rien d'inquiétant.



M. DAGOIS



P. BOURRIERES

ACTIVITE DU COMITE D'ENTREPRISE.

Rubrique "Spectacles".

Dans un but de simplification et d'efficacité, nous avons pensé grouper, le même jour, deux des activités de notre Comité : la bibliothèque et les spectacles.

Dorénavant, dans la salle N° 1511 où se tient la bibliothèque, sous l'égide de Mademoiselle DEMEULES, le lundi de 13 h. 30 à 14 h. 30, Mademoiselle BINAND se tiendra à votre disposition pour recevoir vos demandes de renseignements ou de réservations collectives de spectacles.

C A R N E T R O S E

Nous apprenons avec joie :

le Mariage de

- Monsieur Marcel RODRIGUEZ, Dessinateur au Service des Ports,
le 22 AVRIL 1967.

Nous meilleurs voeux de bonheur aux jeunes époux.

et la venue au monde

- le 7 AVRIL 1967, d'une petite Axelle au foyer de Monsieur
LIFFORT DE BUFFEVENT, Ingénieur, actuellement en Mission à
MONTEVIDEO.
- le 16 MAI 1967, d'un petit Alexis au foyer de Monsieur GOURDON,
Ingénieur à la division "Transports et Economie".

Félicitations aux heureux parents.

PETITES ANNONCES

A VENDRE

Appartement neuf (1964)

3 pièces - 72 m² - 1er étage -

Immeuble grand standing, quartier résidentiel dans région touristique
en Haute-Savoie (THONON-les-BAINS)

Prix pour cause départ à l'étranger :

Frs. 83.000

Facilités de paiement.

Pour tous renseignements s'adresser à :

S. SERRUYA

Résidence "LE BEL AIR"

74- THONON